

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-270
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
CULTURE

OBJET :
AVENANT N°1 A
LA
CONVENTION
DE
PARTENARIAT
ENTRE LA
VILLE DE
CASTELNAU-
DARY ET LE
CONSEIL
DEPARTEMEN-
TAL DE L'AUDE
POUR LA MISE
A DISPOSITION
D'UN AGENT DE
LA
CONSERVATION
DEPARTEMEN-
TALE DES
MUSEES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 NOVEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 1^{er} NOV. 2023

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de signer l'avenant de mise à disposition d'un agent de la conservation départementale des musées afin d'assurer une mission de contrôle scientifique et technique des collections archéologiques, propriétés de la Ville. D'autre part, le maintien du label Musée de France est conditionné à l'intervention d'un professionnel rattaché à la conservation des musées.

Les activités à réaliser dans ce cadre concernent l'inventaire et le récolement des collections, la conservation préventive, la restauration et l'acquisition d'œuvres, la mise en valeur des collections et la coordination des actions culturelles

Le Département de l'Aude met un agent de Conservation départementale des musées, à disposition de la commune de Castelnaudary pour exercer une mission de conseil et de contrôle scientifique et technique du musée à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2024. La convention fera l'objet d'un renouvellement annuel par tacite reconduction, sur demande préalable de la commune et sous réserve de l'accord du renouvellement de la mise à disposition par l'agent et le Département.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de conclure l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Castelnaudary et le Conseil Départemental de l'Aude pour la mise à disposition d'un agent de la conservation départementale des musées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Castelnaudary et le Conseil Départemental de l'Aude pour la mise à disposition d'un agent de la conservation départementale des musées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

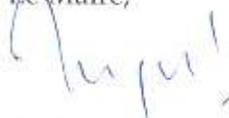
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	1 0 NOV. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	1 5 NOV. 2023
Par publication le :	1 0 NOV. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Envoyé en préfecture le	15/11/2023
Reçu en préfecture le	15/11/2023
Publié le	1 0 NOV. 2023
ID :	011-211100763-20231113-062023270-DE